



Conditions de participation FBKplus

Sommaire

1. Dates importantes (sous réserve de modification)	2
2. Organisation	3
3. Organisateur	3
4. Champ d'application	3
5. But de l'exposition	3
6. Conditions d'admission	3
7. Tarifs (prix hors TVA).....	4
7.1 Location de stand, rabais pour réservation anticipée (sans ammeublement)	4
7.2 Stands à plusieurs étages	4
7.3 Forfait salon – tout compris	5
7.4 Pack de stand dans les villages à thème.....	5
7.5 Location minimale	5
7.6 Supplément co-exposants	6
7.7 Résiliation de l'inscription	6
7.8 Location de réduit	6
7.9 Cartes d'exposants	6
7.10 Places de parc pour exposants	6
7.11 Stand véhicule frigorifique	7
7.12 Recyclage et évacuation des déchets	7
7.13 Forfait communication de base pour les exposants	8
7.14 Forfait communication de base pour les co-exposants	9
7.15 Cartes d'hôtes.....	10
7.16 Supports publicitaires.....	10
8. Répartition des stands	10
9. Montage du stand	11
10. Heures d'ouvertures pour les visiteurs, exposants, standistes et livreurs.....	12
10.1 Montage:	12
10.2 Livraison de marchandises pendant la durée de l'exposition	12
10.3 Heures d'ouverture pour les exposants	12
10.4 Heures d'ouverture pour les visiteurs:	12
10.5 Démontage	13
11. Vente directe	13
12. Cuisson / friture	13
13. Sécurité et protection de la santé	13
14. Activités de vente et de publicité dans le cadre de l'exposition.....	13
15. Stockage de matériel d'emballage.....	14
16. Utilisation du sol et des murs des halles.....	14
17. Divers	14
18. Dispositions finales	14

1. Dates importantes (sous réserve de modification)

⇒ Envoi de l'inscription	février 2020	aux exposants
⇒ Délai d'inscription pour les exposant avec rabais pour réservation anticipée sur la location de stand	30 avril 2020	chez BERNEXPO SA
⇒ Délai d'inscription pour les exposants	fin juin 2020	chez BERNEXPO SA
⇒ Confirmation d'inscription	continu	aux exposants
⇒ Envoi des attributions définitives des stands et Commandes techniques via l'Online Service Center (OSC)	fin septembre 2020	aux exposants
⇒ Facture de location de stand, acompte pour installations techniques, parking exposants, etc.	debut octobre 2020	aux exposants
⇒ Expiration de la facture d'acompte	selon délai de paiement	chez BERNEXPO SA
⇒ Envoi des supports publicitaires	octobre 2020	aux exposants
⇒ Délai de commande des installations techniques	30 octobre 2020	chez BERNEXPO SA
⇒ Dernières modifications du catalogue d'exposition	6 novembre 2020	NGN
⇒ Envoi cartes d'exposants et tickets de parking	novembre 2020 (selon paiement de la facture d'acompte)	aux exposants
⇒ Déroulement du salon	16 – 19 janvier 2021	
⇒ Envoi décompte final	mars 2021	aux exposants

2. Organisation

BERNEXPO AG
FBKplus
Mingerstrasse 6
3014 Berne

Tél.: 031 340 12 00
Fax.: 031 340 11 10
Internet: www.bernexpo.ch
E-mail: fbkplus@bernexpo.ch

3. Organisateur

Association suisse des patrons boulangers-confiseurs
Seilerstrasse 9
Case postale
3001 Berne

Tél.: 031 388 14 14
Fax: 031 388 14 24
Internet: www.swissbaker.ch
E-mail: info@swissbaker.ch

4. Champ d'application

Les présentes conditions de participation à la FBKplus constituent un complément aux "Conditions générales de participation pour les manifestations dans les halles d'exposition à Berne".

5. But de l'exposition

La FBKplus est le nouveau rendez-vous du secteur de la production commerciale et industrielle de denrées alimentaires et de boissons. Les représentants des secteurs de la boulangerie/pâtisserie/confiserie, de la viande et des produits carnés, du lait et du fromage et des plats cuisinés, de la production de boissons et des fabricants de produits tendance tels que les aliments végétariens et vegan sont abordés en tant que visiteurs. Dans une zone d'exposition, les entreprises présentent des produits et des services tout au long de la chaîne de création de valeur de la production alimentaire.

Point de rencontre des différents secteurs, le Forum de l'innovation constitue un lien essentiel. Outre les thèmes éprouvés repris chaque année, nous présentons durant les quatre jours du salon les tendances et innovations du secteur. Le forum de l'innovation est organisé en collaboration avec les organisations du secteur, les autorités et la science. Profitez de l'occasion pour compléter votre présence avec des conférences, des tables rondes, des unités de formation ou des dégustations.

6. Conditions d'admission

Seuls sont admis les prestataires suisses ou étrangers vendant des produits en rapport avec la thématique de l'exposition. La demande d'admission à la FBKplus est faite en soumettant la demande en ligne dûment remplie à BERNEXPO AG. En soumettant ce formulaire d'inscription en ligne dûment rempli, les conditions générales de vente des événements du parc des expositions de Berne sont considérées comme obligatoires.

La direction d'exposition se réserve le droit d'exclure ou de faire retirer de l'exposition les produits en contradiction avec le thème de l'exposition. La direction de l'exposition décide de l'admission des produits des exposants.

Les propriétés des biens d'exposition qui pourraient gêner le déroulement de l'exposition (aspect, odeur, bruits, etc.) doivent être précisées et mises en évidence.

7. Tarifs (prix hors TVA)

7.1 Location de stand, rabais pour réservation anticipée (sans ammeublement)

N° d'art.	Désignation de l'article	Prix	Unité
100200	Location de stand, tarif base jusqu'à 200 m ²	CHF 185.00	m ²
100200	Location de stand, deux côtés ouverts jusqu'à 200m ²	CHF 203.50	m ²
100200	Location de stand, deux côtés ouverts à partir de 200m ²	CHF 185.00	m ²
100200	Location de stand, trois côtés ouverts jusqu'à 200m ²	CHF 222.00	m ²
100200	Location de stand, trois côtés ouverts à partir de 200m ²	CHF 185.00	m ²
100200	Location de stand, quatre côtés ouverts jusqu'à 200m ²	CHF 240.50	m ²
100200	Location de stand, quatre côtés ouverts à partir de 200m ²	CHF 185.00	m ²
100110	Rabais pour réservation anticipée sur la location de stand en cas d'inscription d'ici au 30 avril 2020	CHF - 10.00	m ²

7.2 Stands à plusieurs étages

Dans le bâtiment n° 2, il y a la possibilité de construire des stands sur deux étages d'une hauteur maximale de 7.50 m. L'exposant qui souhaite un tel stand, doit l'annoncer explicitement dans l'inscription en ligne. Ce type de construction sur deux étages nécessite l'autorisation explicite de BERNEXPO SA. La direction de l'exposition peut, dans l'intérêt de la présentation globale de la halle ou pour des raisons de sécurité, refuser les constructions sur deux étages. Au deuxième étage, la distance jusqu'aux escaliers (depuis n'importe quel point) ne doit pas dépasser les 10 m (chemin à pied). Les stands ouverts à deux étages avec un étage d'une surface de 50m² doivent posséder deux escaliers opposés. Les issues de secours et les voies de fuite doivent être marquées en conséquence. Les éléments porteurs tels que le plafond du rez-de-chaussée, et le plancher de l'étage supérieur doivent être construits en matériaux de construction non combustibles ou ignifuges. L'étage supérieur d'un stand à deux étages ne doit pas être fermé vers le haut. Il doit y avoir un contact visuel entre la halle, les cabines et autres salles de réunion.

Pour de plus amples informations veuillez consulter le site internet www.vkf.ch.

N° d'art.	Désignation de l'article	Prix	Unité
100012	Stand à plusieurs étages	CHF 92.50	m ²

7.3 Forfait salon – tout compris

Forfait salon Budget

N° d'art.	Désignation de l'article	Prix	Unité
104110	Stand en ligne (1 façade)	CHF 5'350.00	12 m ²
104110	m ² supplémentaire (1 façade)	CHF 410.00	m ²
104110	Stand d'angle (2 façades)	CHF 5'550.00	12 m ²
104110	m ² supplémentaire (2 façades)	CHF 430.00	m ²
104110	Stand de tête (3 façades)	CHF 5'800.00	12 m ²
104110	m ² supplémentaire (3 façades)	CHF 450.00	m ²

Forfait salon Comfort

N° d'art.	Désignation de l'article	Prix	Unité
104210	Stand en ligne (1 façade)	CHF 6'300.00	12 m ²
104210	m ² supplémentaire (1 façades)	CHF 490.00	m ²
104210	Stand d'angle (2 façades)	CHF 6'500.00	12 m ²
104210	m ² supplémentaire (2 façades)	CHF 510.00	m ²
104210	Stand de tête (3 façades)	CHF 6'750.00	12 m ²
104210	m ² supplémentaire (3 façades)	CHF 530.00	m ²

Forfait salon Deluxe

N° d'art.	Désignation de l'article	Prix	Unité
104310	Stand en ligne (1 façade)	CHF 8'150.00	12 m ²
104310	m ² supplémentaire (1 façade)	CHF 650.00	m ²
104310	Stand d'angle (2 façades)	CHF 8'350.00	12 m ²
104310	m ² supplémentaire (2 façades)	CHF 670.00	m ²
104310	Stand de tête (3 façades)	CHF 8'600.00	12 m ²
104310	m ² supplémentaire (3 façades)	CHF 690.00	m ²

Plus d'informations dans le prospectus correspondant

7.4 Pack de stand dans les villages à thème

En plus des stands classiques, vous avez la possibilité de présenter vos produits et services dans quatre espaces dédiés à différents thèmes clés. Profitez de synergies avec vos co-exposants et bénéficiez d'une attention ciblée. Les villages à thème sont agencés de façon attrayante.

Les quatre villages à thème sont:

- Emballage: durabilité | machines | matériel
- Matières premières/additifs: bio, sans allergène | production locale | super-aliments
- Environnement: énergie | recyclage | économie circulaire
- Numérisation: procédés | assurance qualité | vente

N° d'art.	Désignation de l'article	Prix	Unité
101251	Paquet standard, 9m ²	CHF 3'900.–	Forfait
101252	Paquet plus, 18m ²	CHF 6'100.–	Forfait

7.5 Location minimale

N° d'art.	Désignation de l'article	Prix	Unité
	Location minimale, stand de 12 m ² dans la halle (1 côté ouvert)	CHF 2'220.00	Forfait

7.6 Supplément co-exposants

N° d'art.	Désignation de l'article	Prix	Unité
100060	Supplément co-exposants	CHF 500.00	Forfait

Les co-exposants sont des personnes, des sociétés ou des organisations qui se présentent au stand de l'exposant d'une quelconque manière, par des adresses, des objets, des prospectus ou une présence personnelle. Les co-exposants sont enregistrés dans la liste des exposants et des produits.

7.7 Résiliation de l'inscription

Si un exposant auquel la direction a déjà attribué un stand renonce à la participation, il doit payer toute la location et les frais supplémentaires. Si BERNEXPO SA réussit à louer ce stand à un autre exposant sans subir de dommages, le participant résiliant doit payer une indemnité de 25% de la location du stand.

N° d'art.	Désignation de l'article	Prix	Unité
100075	Frais de résiliation (au minimum 25% de la location du stand)	25	%

7.8 Location de réduit

Les exposants, souhaitant stocker des marchandises pendant l'exposition, ont la possibilité de louer un réduit (dans la mesure des disponibilités).

N° d'art.	Désignation de l'article	Prix	Unité
105015	Location de réduit (1 journée de montage et durée de l'exposition)	CHF 45.00	m ²

7.9 Cartes d'exposants

Les cartes d'exposants sont envoyées après réception du paiement de la facture. Ces cartes ne sont pas transmissibles.

Le nombre de cartes d'exposants est calculé par rapport à la location du stand (1 carte d'exposant par CHF 500.00 facturés pour la location du stand). 40 cartes au maximum sont distribuées par stand. Les cartes d'exposants sont nécessaires seulement pendant l'exposition et permettent l'entrée illimitée à l'exposition. Des cartes supplémentaires peuvent être achetées au bureau de l'exposition, au prix de CHF 40.00/pièce. Tout abus sera sanctionné par une amende de CHF 1'000.00.

7.10 Places de parc pour exposants

Les exposants peuvent choisir entre deux possibilités.

Possibilité 1 : **jeudi, 14 janvier – mardi 19 janvier 2021 (6 jours)**

Possibilité 2 : **samedi, 16 janvier – mardi 19 janvier 2021 (4 jours)**

N° d'art.	Désignation de l'article	Prix	Unité
106096	Place de parc pour exposant, 6 jours	CHF 180.00	Forfait
106094	Place de parc pour exposant, 4 jours	CHF 120.00	Forfait

Les vignettes de parking pour les poids lourds à partir de 3,5 tonnes peuvent être retirées au bureau du salon pendant le montage et le démontage. Elles doivent être réglées en liquide (prix par véhicule et par jour: CHF 50.– incl. TVA). Les vignettes de parking pour les exposants de l'aire d'exposition en plein air peuvent être retirées au bureau du salon pendant le montage et le démontage. Elles doivent être réglées en liquide (prix par véhicule et par jour: CHF 20.– incl. TVA).

7.11 Stand véhicule frigorifique

Un nombre limité de stands pour véhicules frigorifiques peut être réservé par e-mail (fbkplus@bernexpo.ch).

à partir de novembre 2020. Le branchement électrique requis doit être commandé séparément. Les véhicules frigorifiques doivent être évacués au plus tard à 12h00 le dernier jour du salon, faute de quoi l'accès ne peut plus être garanti (restitution des emballages vides).

101130	Stand véhicule frigorifique	CHF 250.00	l'unité
--------	-----------------------------	------------	---------

7.12 Recyclage et évacuation des déchets

Pour l'élimination des déchets, chaque exposant se voit facturer une partie des frais d'évacuation des ordures. Les déchets et ordures doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet.

N° d'art.	Désignation de l'article	Prix	Unité
554026	Evacuation des déchets (pour stands d'une grandeur max. de 50 m ²)	CHF 100.00	Forfait
554026	Evacuation des déchets (pour stands d'une grandeur de 51 à 100 m ²)	CHF 140.00	Forfait
554026	Evacuation des déchets (pour stands d'une grandeur de 101 m ² et plus)	CHF 200.00	Forfait

7.13 Forfait communication de base pour les exposants

Liste électronique des exposants : visit.fbkplus.ch

L'inscription de base Basic, dans la liste des exposants est obligatoire et payante. L'entrée a lieu dans la liste électronique et réactive des exposants et sur les plans d'information Hall. Le répertoire électronique des exposants sera activé en janvier de l'année de mise en œuvre.

Toutes les entreprises qui se sont enregistrées d'ici là seront listées. Tous ceux qui s'inscrivent plus tard, seront continuellement mis à jour jusqu'au début de la foire.

Les indemnités ou autres réclamations contre l'organisateur ne peuvent être réclamées si le participant n'épuise pas la période annuelle. Toutes les données peuvent être mises à jour par les exposants ou les co-exposants à tout moment pendant cette période.

Les exposants ont la possibilité de réserver un forfait communication Premium au plus du forfait de base.

No. d'article	Article	Prix	Unité
606020	Saisie de base dans le catalogue online BASIC	CHF 290.00	Forfait

	606020 Basic	606036 Premium
Contact* Nom de l'entreprise, adresse, numéro de téléphone, fax, site internet, e-mail, halle/stand	✓	✓
Profil de l'entreprise* 4000 caractères texte	✓	✓
Nombre de personnes de contact* Adresse, prénom et nom, poste, numéro de téléphone, fax, pays, e-mail, lien du site, photo	2	4
Logo de l'entreprise Pour une valeur de reconnaissance élevée	-	✓
Groupes de produits / entrées de produits	5	10
Description du produit Description (4000 caractères)	5	10
Logo dans le profil de l'exposant	-	✓
Entrées de marque Identification précise de votre entreprise grâce à des mots-clés spécifiques	5	10
Evénements / Evénements exposants	-	✓
Liens et téléchargements	-	5
AdKeyword	-	1
Marquage des nouveautés	1	3
Imprimer Entrée dans la liste des exposants	✓	✓
Prix du Saisie de base dans le catalogue	CHF 290.00	+ CHF 190.00

Liste des produits

Chaque inscription supplémentaire sera facturée.

No. d'article	Article	Prix par inscription
606002	Liste des produits, inscription supplémentaire	CHF 10.00
638409	AdKeyword (Top of the List)	CHF 200.00

7.14 Forfait communication de base pour les co-exposants

Liste électronique des exposants : visit.fbkplus.ch

L'inscription de base Light, dans la liste des exposants est obligatoire et payante. L'entrée a lieu dans la liste électronique et réactive des exposants et sur les plans d'information Hall. Le répertoire électronique des exposants sera activé en janvier de l'année de mise en œuvre.

Toutes les entreprises qui se sont enregistrées d'ici là seront listées. Tous ceux qui s'inscrivent plus tard, seront continuellement mis à jour jusqu'au début de la foire.

Les indemnités ou autres réclamations contre l'organisateur ne peuvent être réclamées si le participant n'épuise pas la période annuelle. Toutes les données peuvent être mises à jour par les exposants ou les co-exposants à tout moment pendant cette période.

Les exposants ont la possibilité de réserver un forfait communication Basic au plus du forfait de base.

Artikel-Nummer	Artikelbezeichnung	Pauschalpreis	
606018	Saisie de base dans le catalogue online Light	CHF 130.00	
		606018	60609
		Light	Basic
Contact*	Nom de l'entreprise, adresse, numéro de téléphone, fax, site internet, e-mail, halle/stand	✓	✓
Profil de l'entreprise*	4000 caractères texte	✓	✓
Nombre de personnes de contact*	Adresse, prénom et nom, poste, numéro de téléphone, fax, pays, e-mail, lien du site, photo	2	2
Logo de l'entreprise	Pour une valeur de reconnaissance élevée	-	-
Groupes de produits / entrées de produits		-	5
Description du produit	Description (4000 caractères)	-	5
Logo dans le profil de l'exposant		-	-
Entrées de marque	Identification précise de votre entreprise grâce à des mots-clés spécifiques	-	5
Evénements / Evénements exposants		-	-
Liens et téléchargements		-	-
Imprimer	Entrée dans la liste des exposants	✓	✓
Prix du Saisie de base dans le catalogue		CHF 130.00	+ CHF 80.00

Liste des produits

Chaque inscription supplémentaire sera facturée.

No. d'article	Article	Prix par inscription
606002	Liste des produits, inscription supplémentaire	CHF 10.00
638409	AdKeyword (Top of the List)	CHF 200.00

7.15 Cartes d'hôtes

Des cartes d'hôtes sont mises gratuitement à votre disposition pour vos clients, personnes intéressées, etc. Les cartes d'hôtes sont uniquement valables avec le tampon de l'entreprise exposante et l'adresse du bénéficiaire. Veuillez commander le nombre de cartes d'hôtes désiré à l'aide de l'Online Service Centre (OSC).

Chaque exposant peut commander individuellement, lors de l'Online Service Centre (OSC), la quantité de cartes d'hôtes souhaitée. Toutes les commandes subséquentes doivent être faites à l'aide de l'Online Service Centre (OSC). Les cartes d'hôtes sont disponibles à la fois sous forme imprimée avec le logo d'entreprise ainsi que sous format électronique avec code d'accès individuel.

Les cartes d'hôtes échangées sont gratuites autant pour les visiteurs que pour les exposants. Les cartes d'invités échangées ne sont pas renvoyées aux exposants.

Le visiteur reçoit après inscription préalable et avec la carte d'hôte électronique (print at home) un accès direct à l'exposition

N° d'art.	Désignation de l'article	Prix	Unité
150035	Cartes d'hôtes	gratuit	Pièce
150036	Cartes d'hôtes électroniques	gratuit	Pièce

7.16 Supports publicitaires

Le matériel publicitaire énuméré sera mis gratuitement à la disposition des exposants. Ils peuvent être commandés via le Centre de services en ligne (OSC) et seront envoyés en octobre 2020.

603040	Prospectus	gratuit	pièce
--------	------------	---------	-------

8. Répartition des stands

L'attribution des stands ne se fait pas en fonction des produits exposés ou de leur utilisation. L'objectif est de mélanger de façon intéressante et vivante les différents produits, branches et prestations de services. La direction de l'exposition statue définitivement sur la présentation globale et l'attribution des places des stands. L'attribution d'une place ou d'un stand ne peut être garantie qu'après une confirmation écrite. Après avoir réparti les stands disponibles, la direction en informe les participants.

Dans l'intérêt de la FBK, la direction de l'exposition doit pouvoir faire face avec flexibilité à toutes les modifications se présentant pendant la période de préparation de l'exposition. La direction de l'exposition a donc le droit de modifier ultérieurement l'attribution des places (et p. ex. de déplacer un stand, de modifier la taille et la forme du stand, de déplacer ou de fermer les accès aux halles). Les dimensions effectives d'un stand peuvent s'écarter du plan de 10 cm au maximum.

9. Montage du stand

9.1 Faces latérales du stand:

Sur tous les accès visiteurs, le stand doit être le plus transparent possible. Veiller à ce que les faces accessibles soient ouvertes à 50 %.

Les longs stands fermés au niveau des accès ne sont pas autorisés sans accord de la direction du salon.

9.2 Hauteur de construction

Pour les constructions d'une hauteur de plus de 3 m, l'approbation de la direction du salon doit être obtenue par écrit. La demande doit être accompagnée d'un plan du stand à partir duquel la hauteur totale et le concept de construction du stand sont clairement visibles. Les piliers de la halle se trouvant sur le stand peuvent être habillés en accord avec la direction de l'exposition. Dans ce cas, l'équipement technique (extincteur, coffret électrique, etc.) doit être accessible en tout temps.

9.3 Autorisations de stands:

Les exposants doivent adresser leur projet de stand à la direction du salon, qui l'examinera avant approbation.

Les conditions du règlement interne de BERNEXPO AG doivent être scrupuleusement observées.

Apposer une inscription sur la paroi arrière du stand n'est pas autorisé.

Les cloisons visibles doivent être propres et en parfait état. Les éventuels revêtements de cloison doivent respecter les prescriptions de la police du feu.

9.4 Documents à fournir:

Stand sur un niveau :

- Plans de stand cotés (vue, vue latérale et plan ou perspective 3D)
- En cas de suspensions, fournir le plan correspondant avec indication du poids de chacune des suspensions.

Documents supplémentaires à fournir pour les stands à plusieurs niveaux:

- Autorisation relative à la statique fournie par l'ingénieur civil

Tous les documents doivent être fournis au format PDF.

Délai maximal:
30 octobre 2020

Adresse de destination:

Envoi par courrier électronique à
fbkplus@bernexpo.ch

10. Heures d'ouvertures pour les visiteurs, exposants, standistes et livreurs

10.1 Montage:

Stands individuels :	lundi	11 janvier 2021	17h00 – 23h00*
	mardi	12 janvier 2021	07h00 – 23h00
	mercredi	13 janvier 2021	07h00 – 23h00
	jeudi	14 janvier 2021	07h00 – 23h00
	vendredi	15 janvier 2021	07h00 – 17h00**

*Livraison de matériel pour les stands à partir de 80m² sur demande écrite

** L'aménagement des stands doit être terminé

Forfait salon &

Village thématique :	jeudi	14 janvier 2021	à partir de 12h00 Installation des stands
----------------------	-------	-----------------	---

Bureau de la foire &

Heures de service :	mardi	12 janvier 2021	07h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00
	mercredi	13 janvier 2021	07h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00
	jeudi	14 janvier 2021	07h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00
	vendredi	15 janvier 2021	07h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00

10.2 Livraison de marchandises pendant la durée de l'exposition

Les livraisons de marchandises sont autorisées exclusivement du samedi 16 au mardi 19 janvier 2021 entre 07h00 et 08h30. Aucune livraison de marchandises ne doit avoir lieu pendant les heures d'ouverture pour les visiteurs.

10.3 Heures d'ouverture pour les exposants

samedi	16 janvier 2021	07h00 – 18h00
dimanche	17 janvier 2021	08h00 – 18h00
lundi	18 janvier 2021	08h00 – 18h00
mardi	19 janvier 2021	08h00 – 17h00

Toute admission prématurée doit être notifiée par écrit au moins 3 semaines avant le montage.

10.4 Heures d'ouverture pour les visiteurs:

samedi	16 janvier 2021	09h00 – 17h00
dimanche	17 janvier 2021	09h00 – 17h00
lundi	18 janvier 2021	09h00 – 17h00
mardi	19 janvier 2021	09h00 – 17h00

10.5 Démontage

mardi	19 janvier 2021	17h30 – 24h00
mercredi	20 janvier 2021	07h00 – 24h00
jeudi	21 janvier 2021	07h00 – 24h00
vendredi	22 janvier 2021	07h00 – 17h00

Bureau de la foire &

Heures de service :	mardi	19 janvier 2021	17h00 – 19h00
	mercredi	20 janvier 2021	07h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00
	jeudi	21 janvier 2021	07h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00
	vendredi	22 janvier 2021	07h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00

11. Vente directe

La vente directe de marchandises est autorisée, dans la mesure où elle reste discrète et ne nuit pas aux autres exposants

12. Cuisson / friture

Les exposants qui souhaitent procéder à la cuisson ou à la friture de produits lors de la FBK ne peuvent le faire qu'avec des systèmes d'aération adéquats. Les exposants qui ne disposent pas d'un système d'aération adéquat ont l'interdiction de cuire ou frire des produits. Si malgré le système d'aération, des émissions d'odeurs gênantes devaient intervenir, la direction de l'exposition se réserve le droit d'interdire de cuire ou frire des produits. Dans un tel cas, l'exposant n'a droit à aucun dédommagement.

13. Sécurité et protection de la santé

Les exposants sont tenus de s'assurer que leurs produits, services et activités sont conformes à la législation suisse en vigueur et aux directives de l'industrie. Cela vaut en particulier pour la sécurité et la protection de la santé.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'avant l'ouverture de la FBK plus, la conformité des machines et des installations est contrôlée par des spécialistes de la santé et de la sécurité au travail. L'organisateur du salon se réserve expressément le droit de signaler ou de retirer les objets exposés qui ne répondent pas à ces exigences.

14. Activités de vente et de publicité dans le cadre de l'exposition

Le nom de l'entreprise et l'adresse de l'exposant doivent figurer de manière bien lisible sur le stand. La publicité sous toutes ses formes est autorisée uniquement à l'intérieur du stand, pour autant qu'elle soit discrète et qu'elle ne nuise pas aux intérêts des autres exposants. Il est interdit de faire de la publicité pour des entreprises qui ne participent pas à la FBKplus ou pour des articles non exposés. Toute publicité ne correspondant pas à la réalité est formellement interdite, et entraîne l'exclusion immédiate et sans dédommagement de l'exposant responsable.

La direction de l'exposition est en droit d'interdire les démonstrations ou publicités illicites. Elle est également en droit de retirer les articles publicitaires illicites aux frais de l'exposant.

Le portage ou le transport des supports publicitaires sur le site de l'exposition ne sont pas autorisés, de même que la distribution d'imprimés ou d'échantillons en dehors du stand.

La publicité sonore ne doit pas déranger les stands voisins. La publicité par haut-parleur est autorisée uniquement avec l'accord de la direction de l'exposition. Il est impossible de faire de la publicité au moyen des haut-parleurs des halles.

Des spécifications supplémentaires sont mentionnées dans le règlement interne.

15. Stockage de matériel d'emballage

L'exposant doit veiller à ce que les couloirs de l'exposition soient laissés libres. Le matériel de décoration, les caisses et les biens de l'exposition doivent être déposés par l'exposant sur sa propre place de stand. Tous les emballages vides doivent être reconnaissables et déposés avant l'ouverture de l'exposition dans les dépôts de stockage prévus à cet effet, par le personnel du stand. L'exposant doit également veiller à ce que les ustensiles stockés soient repris par le personnel du stand, une fois l'exposition terminée. Les m³ utilisés par l'exposant pour le stockage lui seront facturés en même temps que la facture finale.

16. Utilisation du sol et des murs des halles

Il est formellement interdit d'endommager le sol et les murs des halles avec des clous, des vis, etc. Les exposants qui font fonctionner des fours ou autres machines, sont tenus de protéger efficacement le sol (ou les murs) contre la chaleur, c'est-à-dire de les isoler de façon appropriée. Il est également interdit de peindre ou de coller le sol de la halle, les murs en béton, les piliers ou le plafond (y compris les canaux d'aération) de la halle. Les rubans adhésifs pour tapis, les affiches, etc., doivent être enlevés soigneusement et proprement après le démontage.

Pose et fixation de revêtements de sol : seuls les rubans adhésifs pour tapis maison de BERNEXPO SA (en vente au shop) peuvent en principe être utilisés.

Les acides, détergents pour toilettes, agents anticalcaire, détergents pour plaques, acides des piles, nettoyeurs pour l'aluminium, produits antirouille, produits phosphatés, acides de fruits (vinaigre, jus de fruits, etc.) peuvent occasionner des tâches sur le sol. Les solvants tels que l'acétone ou le dilutif nitro peuvent entraîner l'amollissement du sol. Les dissolvants à base de chlorure de méthylène ne doivent en aucun cas entrer en contact avec le sol. L'alcool et les boissons alcoolisées (en particulier le vin rouge) peuvent provoquer une altération de la couleur du sol.

Les taches de couleur doivent être éliminées immédiatement par le personnel du stand. Les éventuels dégâts seront facturés.

17. Divers

Durant les heures d'ouverture officielles de la FBKplus le stand doit être occupé par du personnel compétent et il doit être équipé conformément à la règle.

18. Dispositions finales

La direction de l'exposition a le droit de statuer sur tous les cas non prévus par les présentes conditions de participation et de procéder à toutes les modifications ou compléments nécessaires, avec entrée en vigueur immédiate. Les circulaires remises ultérieurement aux exposants font partie intégrante des présentes conditions de participation.

Toute violation de l'une des dispositions en vigueur, des instructions ou ordres de l'organisateur peut avoir pour conséquence l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive, de l'exposant contrevenant – nonobstant les autres sanctions ou responsabilités – sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation.

Dans de tels cas, la direction de l'exposition peut disposer à son gré des places d'exposition libérées.

En signant le contrat d'exposant, l'exposant est réputé avoir accepté tous les règlements de l'exposition "FBKplus". L'exposant est personnellement responsable du paiement de tous les frais pour les travaux d'aménagement réalisés par les organisateurs ou par des tiers. En cas de différent, avant l'ouverture d'une procédure, l'exposant s'engage à adresser sa réclamation à l'organisateur, qui statuera sur les faits.